

Document issu du site : <http://jmm68170.free.fr/>

NOTE :

Tous les noms et adresses mail concernant des personnes physiques ont été surchargés, seuls ceux des personnalités politiques ont été conservés, étant donné qu'il s'agit de leurs fonctions et responsabilités publiques.

Voici les personnes et services concernées, certains n'ont jamais répondu :

Olivier BECHT (Maire de Rixheim)

Charles BUTTNER (CG68)

Bernard NOTTER (CCIN) - n'a jamais répondu

Jean UEBERSCHLAG (Député) - n'a jamais répondu

Préfecture du Haut-Rhin

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (qui était la DRIRE au début)

DDE de Mulhouse

Voici enfin une définition des déchets 'inertes' :

Les déchets inertes sont des déchets minéraux non pollués. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne se détériorent pas au contact d'autres matières d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Ces déchets proviennent des activités de construction, de réhabilitation (rénovation) et de démolition liées au secteur du bâtiment ainsi que des activités liées à la réalisation et à l'entretien d'ouvrages publics (routes, ponts, réseaux...).

Parmi les déchets inertes produits par le secteur du bâtiment on trouve :

le béton

les briques

les tuiles

les céramiques

les carrelages

les matériaux à base de gypse.

Pour le secteur des travaux publics, il s'agit principalement de cailloux et de terre ainsi que de déchets minéraux de démolition d'ouvrages d'art et de génie civil.

Les enrobés des activités routières sont, quant à eux, classés en fonction de leur composition (enrobés goudronnés, bitumineux, aimantés, avec ou sans métaux lourds...) : déchets inertes, déchets dangereux ou déchets banals.

Les déchets inertes issus des travaux de VRD (Voirie Réseaux Divers) sont les déblais de tranchées, de bordures de trottoirs, de pavés...

Donc ne sont pas inertes, les métaux, les d'aérosols, les graisses, les matières inflammables ou pire... certains sont pourtant visibles sur les photos sans que cela ne dérange nos acteurs supposés de l'environnement !

Les courriels échangés

De : webmestre-dreal-alsace - DREAL Alsace emis par NNNN ppppp (Communication NTIC) - DREAL Alsace/SAGE/SG/Communication (NNNN.ppppp.-.webmestre-dreal-alsace@developpement-durable.gouv.fr)

À : Jean-Marie NNNNN (nnNNNNN@hotmail.com)

Objet: Remblaiement anormal (avril 2009)

Envoyé : lun. 13/09/10 14:41

Bonjour Monsieur,

La DRIRE a effectivement 'fusionné' en début d'année 2010 avec les ex-DIREN (Environnement) et DRE (Equipement). Cette fusion a abouti à la création des DREAL (Direction

Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Mme NNNNN (cf les courriels ci dessous) de l'ex DRIRE (et maintenant Unité Territoriale 68 de la DREAL Alsace, service Risques Technologiques) vous a indiqué les contacts des personnes en charge de cette thématique :
- la DDE de Mulhouse : M. NNNNN : 03 89 33 31 03
- la Préfecture du Haut-Rhin : Mme NNNNN : 03 89 29 22 29

Je ne peux donc que vous inviter à contacter la DDE à Mulhouse et la Préfecture du Haut-Rhin.

Bien cordialement,

Laurent NNNNN
Webmestre - Cellule Communication
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace
2 route d'Oberhausbergen - B.P. 81005/F
67070 Strasbourg cedex
Tél : 03.88.13.05.15.
Site internet de la DREAL Alsace :
<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>

De : Jean-Marie NNNNN (nnNNNNN@hotmail.com)
À : webmestre-dreal-alsace@developpement-durable.gouv.fr
Objet: Remblaiement anormal (avril 2009)
Envoyé : mar. 07/09/10 08:19

Bonjour,

La DRIRE n'existant plus... je vous transmet ce courriel pour vos services.

Cordialement

Jean-Marie NNNNN
nnNNNNN@hotmail.com

From: nnNNNNN@hotmail.com
To: nnnnn@cg68.fr; ppppp.NNNNN@haut-rhin.pref.gouv.fr; buttner@cg68.fr; ppppp.nnnnn@neuf.fr; gs68.drيره-alsace@industrie.gouv.fr; ppppp.NNNNN@developpement-durable.gouv.fr
CC: ppppp.nnnnn@gmail.com; ppppp.nnnnn@mairie-rixheim.fr
Subject: Remblaiement anormal (avril 2009)
Date: Tue, 7 Sep 2010 08:12:06 +0000

Bonjour,

Faisant suite à l'affaire citée en objet et dont les différents mails figurent ci-dessous, je vous prie de prendre connaissance de la réponse envoyée à M. Le Maire de la Ville de Rixheim (fichier pdf ci-joint), réponse qui concerne tous les acteurs de la défense de l'environnement.

A ce jour, malheureusement, personne n'a su s'impliquer correctement dans cette affaire. Je me garderais pour l'instant de commentaires supplémentaires.

Dans l'attente de réponses actives,

Cordialement,

Jean-Marie NNNNN
nnNNNNN@hotmail.com

From: nnNNNNN@hotmail.com
To: nnnnn@cg68.fr; site.ville@mairie-rixheim.fr; ppppp.NNNNN@haut-rhin.pref.gouv.fr; ppppp.nnnnn@mairie-rixheim.fr
Subject: Remblaiement anormal ?
Date: Sat, 26 Jun 2010 12:38:58 +0000

Madame, Monsieur,

Merci de transmettre à toutes les personnes intéressées par ce dossier et concernées par l'environnement au sein des collectivités locales (adjoints à l'environnement, service etc...).

Je viens de publier deux nouvelles photos datant du 25/05/2009 donc peu de temps après le signalement de cette affaire, photos qui montrent qu'une réunion a eu lieu entre certaines personnes (Eurovia, Ville de Rixheim et ?). Je n'ai jamais eu connaissance des résultats de cette réunion, ni d'ailleurs de la réunion elle-même.

Il est tout de même bizarre que l'on me dise qu'il s'agit d'un endroit privé... et que personne ne peut agir. Le n° 30 de Haut-Rhin magazine du mois de mai 2010 est entièrement consacré à l'environnement et les mots de M. Buttner dans l'edito me laissent sans voix **"... Je crois à ces actions et à cette écologie de proximité. Je crois aux petits gestes dont l'addition peut constituer une réponse concrète aux déficits écologiques et plus largement à la crise économique, que nous traversons. ..."**

Alors, Madame, Monsieur, où en sommes nous après les 3 derniers courriers envoyés par M. Olivier Becht le 12/03/2010 à Eurovia, Frank Immobilier et la DDE ? Je rappelle que je demande que des contrôles soient faits pour vérifier ce qui a été enfoui.

Indépendamment de l'enfouissement lui-même, j'ai eu connaissance de constats d'huissier qui auraient été dressés par des voisins qui ont eu peur pour leur maisons (qui risquaient de se fissurer) quand les gigantesques trous ont été creusés. Leur nature et leur profondeur était parait-il illégale. Mais la question est, **avec quoi a-t-on remblayé ?**

Cordialement,

Jean-Marie NNNNN
nnNNNNN@hotmail.com

From: jmNNNNN@hotmail.com
To: buttner@cg68.fr
Subject: FW: Remblaiement anormal ?
Date: Fri, 17 Jul 2009 14:08:36 +0000

Monsieur,

Je viens de recevoir votre tout dernier magazine "**Proche de vous**", votre mail n'étant pas le même que celui que j'ai utilisé dernièrement, je me permet de vous retransmettre ce dernier. En effet, à ce jour je n'ai enregistré aucune réponse, peut-être ce mail ne vous est-il pas parvenu. Je suis près à discuter avec vous lors d'une de vos permanences du mercredi, après le 8 août, à mon retour de vacances.

Je pense que vous aurez sans doute d'ici là, pris connaissance de l'épais dossier ci-dessous et qui pour l'heure n'a rien donné de concret.

Etant quelqu'un de pratique, j'ai beaucoup de mal de comprendre qu'aucune administration en charge, ni élu, n'ai pu faire avancer ce dossier, qui bientôt sera enfoui sous une belle terre recouverte de plantations.

En effet à quoi peut servir une opération du genre "Haut-Rhin propre" si on laisse faire de telles choses ? Je pense que vous y serez très sensible. Dans votre lecture ci-dessous vous trouverez un lien pour afficher des

photos du site.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement nécessaire, dès mon retour.

Meilleures salutations

Jean-Marie NNNNN
nnNNNNN@hotmail.com

From: nnNNNNN@hotmail.com
To: direction-generale@cg68.fr; ccin@cc-ile-napoleon.fr; jean.ueberschlag@wanadoo.fr
CC: ppppp.NNNNN@haut-rhin.pref.gouv.fr; ppppp.NNNNN@developpement-durable.gouv.fr; site.ville@mairie-rixheim.fr; ppppp.nnnnn@mairie-rixheim.fr; ppppp.nnnnn@neuf.fr; ppppp.nnnnn@univers-nature.com
Subject: Remblaiement anormal ?
Date: Tue, 5 May 2009 20:27:47 +0000

A l'attention de Messieurs,

Charles BUTTNER (CG68) Bernard NOTTER (CCIN)

Jean UEBERSCHLAG (Député)

Monsieur,

A ce jour, je n'ai aucune réaction positive et encourageante sur le dossier ci-dessous dont vous voudrez bien prendre connaissance. Dans quelques jours ou semaines il sera sans doute trop tard, le chantier risque d'être terminé. Je rappelle qu'il s'agit tout de même de la construction (prolongement) d'un corridor écologique, raison de plus (DNA du 25/06/2008 ci-dessous).

J'ai décidé cette fois de m'adresser directement aux élus en espérant que cela fera bouger les choses. Leurs engagements et paroles en faveur de l'environnement ne sauraient accepter ces faits. Je pense qu'à l'heure ou des opérations de type Gerplan, journées Haut-Rhin propre parmi bien d'autres, il faut des réactions et non seulement des opérations 'prises de conscience'.

J'ai eu beaucoup de mal à trouver certaines adresses e-mail et notamment celle du cg68 qui ne propose qu'un formulaire sur son site internet (il n'est donc pas possible de transférer des pièces jointes).

Je demande qu'un contrôle soit effectué sur le site dont je parle. Il faut absolument savoir si oui ou non des choses plus importantes ont été enfouies en profondeur (si des trous de 5, 6 mètres ou plus ont été réalisés ce n'est sans doute pas juste pour les reboucher). Des sondages à grande profondeur doivent être effectués au frais des responsables (sans doute l'entreprise qui a fait les travaux, ou le maître d'oeuvre), en tout cas il y a forcément un responsable, celui qui a pris la décision de remblayer dans ces conditions. En tout état de cause il faut absolument enlever les déchets qui se trouvent sur ce site.

J'espère cette fois obtenir un peu plus de réponses concrètes et surtout des remises en état rapides. Merci de bien vouloir me tenir informé des suites de cette affaire.

Très cordialement,

Jean-Marie NNNNN
nnNNNNN@hotmail.com

Copie à :
M. Olivier BECHT, Maire de Rixheim,
M. Jean KIMMICH, Adjoint à l'environnement à Rixheim
M. ppppp nnnnn

Madame ppppp NNNNN (préfecture)

Monsieur NNNNN (DDE)
M. V. NNNNN (DRIRE)

ppppp NNNNN (Rédacteur en chef, Univers Nature)

From: nnNNNNN@hotmail.com
To: ppppp.NNNNN@haut-rhin.pref.gouv.fr; ppppp.NNNNN@developpement-durable.gouv.fr
CC: site.ville@mairie-rixheim.fr; ppppp.nnnnn@mairie-rixheim.fr; ppppp.nnnnn@neuf.fr
Subject: Remblaiement anormal ?
Date: Mon, 20 Apr 2009 13:20:58 +0000

Copie à :
M. Olivier BECHT, Maire de Rixheim,
M. Jean KIMMICH, Adjoint à l'environnement
M. ppppp nnnnn

Madame, Monsieur,

Faisant suite à notre conversation téléphonique de ce jour, voici l'historique dont nous avons parlé.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Merci de me tenir informé des suites,

Cordialement,

Jean-Marie NNNNN
nnNNNNN@hotmail.com

Subject: RE : TR : TR : Remblaiement anormal ?
Date: Mon, 20 Apr 2009 11:58:51 +0200
From: Gs68.Drire-Alsace@industrie.gouv.fr
To: nnNNNNN@hotmail.com

De: GS68 DRIRE-ALSACE
Date: lun. 20/04/2009 11:35
Objet : RE : TR : TR : Remblaiement anormal ?

Bonjour M. NNNNN,

Suite à votre demande, je vous communique le nom des personnes ayant en charge ce type de dossier. Merci de prendre contact avec :

- la DDE de Mulhouse : M. NNNNN : 03 89 33 31 03

- la Préfecture du Haut-Rhin : Mme NNNNN : 03 89 29 22 29

Cordialement

V. nnnnn

De: Jean-Marie NNNNN [mailto:nnNNNNN@hotmail.com]

Date: jeu. 16/04/2009 15:01

À: GS68 DRIRE-ALSACE

Objet : RE: TR : TR : Remblaiement anormal ?

Bonjour,

Merci, mais ce serait encore mieux si vous transmettiez, ou bien si me laissiez des coordonnées mail à qui je dois transmettre (soit à la préfecture soit à la DDE, mais en tout cas quelqu'un qui connaît déjà le début du dossier).

En fait, je n'ai pas de correspondant chez-vous (pas de nom à qui m'adresser), ni ailleurs, préfecture.. DDE etc... merci de m'aider.

Selon votre avant-dernier mail vous devez avoir des correspondants et il est inutile que je refasse le même circuit.

Merci d'avance pour la suite,

Cordialement,

Jean-Marie NNNNN

nnNNNNN@hotmail.com

Subject: TR : TR : Remblaiement anormal ?

Date: Thu, 16 Apr 2009 08:44:36 +0200

From: Gs68.Drire-Alsace@industrie.gouv.fr

To: nnNNNNN@hotmail.com

Bonjour,

Ainsi qu'indiqué dans notre précédente réponse, nous vous remercions de prendre directement l'attache de la Préfecture ou de la DDE (voir coordonnées dans notre précédent mail) concernant cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

DRIRE Alsace -GS 68

De: Jean-Marie NNNNN [mailto:nnNNNNN@hotmail.com]

Date: mar. 14/04/2009 00:24

À: GS68 DRIRE-ALSACE

Cc: ppppp nnnnn; COMMUNE de RIXHEIM; ppppp nnnnn

Objet : RE: TR : TR : Remblaiement anormal ?

Copie à :

M. Olivier BECHT, Maire de Rixheim,

M. Jean KIMMICH, Adjoint à l'environnement

M. ppppp nnnnn

Madame, Monsieur,

En réponse à votre mail et au courrier que j'ai reçu de M. Jean KIMMICH (adjoint à la Ville de Rixheim), je vous adresse à toutes fins utiles une adresse internet où vous pourrez admirer un peu le site de dépôt : <http://jmm68170.free.fr/photos.php> (dossier ZAC). Ces photos ont été prises tardivement, après que l'entreprise a été alertée et a déjà caché pas mal de choses. Je vous autorise à reproduire ces photographies.

Je souhaiterais que tous les services se concertent, pour d'une part s'assurer qu'il n'y a aucun risque pour la population (je pense par exemple à un contrôle de radioactivité).

Il me semble aussi indispensable de creuser, là notamment où ont été faits les deux gros trous, en prolongement du merlon actuel et aussi derrière la maison de mes voisins (dernière maison, côté droit de la rue des romains, en venant du centre de Rixheim). En creusant on pourrait s'assurer que rien de plus gros ou de plus grave encore n'a été enfoui dans les énormes trous qui ont été faits et qui a priori ont dépassé en profondeur les limites autorisées à côté d'habitations.

Tous les acteurs, mais aussi les organismes de contrôles doivent prendre rapidement leurs responsabilités et ce avant la 'fin' définitive du chantier. Il me semble également indispensable que l'entreprise soit sévèrement sanctionnée. Ces pratiques se font sans doute aussi ailleurs qu'à Rixheim et par d'autres entreprises, il y a de quoi réfléchir.

Il s'agit également selon moi, non seulement d'enquêter, mais de réparer les dégâts si les fautes sont avérées, aux frais des acteurs de ce dossier, et quel qu'en soit le coût. Il me semble qu'il s'agit une fois de plus de question d'argent, je suppose que cette 'terre de déchets' aurait dû être enlevée par des services spécialisés et sans doute payants, il a sans doute été moins cher de l'enfouir.

Merci de bien vouloir transmettre à qui de droit.

Je reste bien entendu à disposition pour toute question ou témoignage éventuel.

Cordialement,

Jean-Marie NNNNN

nnNNNNN@hotmail.com

Subject: TR : Remblaiement anormal ?

Date: Tue, 7 Apr 2009 13:12:22 +0200

From: Gs68.Drire-Alsace@industrie.gouv.fr

To: nnNNNNN@hotmail.com

Bonjour,

Le mail que vous nous avez adressé concernant une plainte pour remblaiement anormal a retenu toute notre attention.

Je vous informe qu'elle va être transmise par voie préfectorale, à la Direction Départementale de l'Équipement, les déchets s'apparentant à des déchets inertes. Une enquête administrative déterminera les suites à donner.

Je vous invite à reprendre ultérieurement l'attache :

- des services préfectoraux (Préfecture du département : Haut Rhin (68) - 7 rue Bruat, 68020 COLMAR Tél : 03 89 29 20 00)

- ou de la DDE (DDE du Haut-Rhin Cité Administrative Bâtiment Tour 68 026 Colmar Cedex Tél : 03 89 24 83 81)

afin de connaître les conclusions de cette enquête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

DRIRE Alsace- GS 68

De: Jean-Marie NNNNN [mailto:nnNNNNN@hotmail.com]

Date: ven. 03/04/2009 23:28

À: GS68 DRIRE-ALSACE; Drire-Alsace Dpe

Cc: ppppp nnnnn; COMMUNE de RIXHEIM; ppppp.nnnnn@neuf.fr

Objet : Remblaiement anormal ?

Copie à :
M. Olivier BECHT, Maire de Rixheim,
M. Jean KIMMICH, Adjoint à l'environnement
M. ppppp nnnnn

Courrier à l'attention de la D.R.I.R.E

Bonjour,

Je constate depuis quelques jours des travaux de terrassement et de remblais qui me paraissent anormaux.

Dans la nouvelle ZAC du Rinderacker à Rixheim, qui se trouve juste à côté de mon domicile, des talus "anti-bruits" sont en construction.

L'un deux, dans mon quartier est en trains de se prolonger avec des gravas assez surprenants contenant notamment, des fils de fer barbelés, des tôles, des bouteilles et sans doute d'autres déchets que je n'ai pas vu (le trou étant presque comblé).

En fait l'entreprise a d'abord creusé un trou de la hauteur de pratiquement une pelle mécanique (3 à 5 mètres ?), sans doute pour récupérer le gravier ou le tout venant existant à cet endroit. Cette opération a d'ailleurs déjà eu lieu il y a quelque mois à proximité des maisons au bout de la rue des romains à quelques mètres de l'endroit actuel et risquait de fissurer les maisons de mes voisins.

Le remblaiement de ce trou se fait à priori avec des gravas, des déchets déjà cités plus haut, fil de fer barbelés, bouteilles, tôles (je n'ai pas vu ce qui a été mis dans le fond). Etant sensible à l'environnement et ayant vu récemment un reportage sur des sites contenant des déchets de toute sorte (voire contaminés) je me pose beaucoup de questions. Je m'interroge évidemment de la légalité de ce genre de remblaiement d'autant plus que je crois savoir que la nappe phréatique n'est pas très loin et qu'il existe une loi sur l'élimination des déchets (13/07/1992). J'ai aussi cru comprendre que la ville de Rixheim entendait développer la biodiversité et notamment à cet endroit et ces bases ne me paraissent pas saines du tout.

Je vous demanderais de mener une enquête sur le site (prolongement du merlon anti-bruit actuel). Il me semble évident que votre réaction devra être rapide.

Je vous serais très obligé de me tenir au courant de vos investigations.

Cordialement,

Jean-Marie NNNNN
nnNNNNN@hotmail.com

Corridor écologique le long de l'A 36 - Article paru dans l'édition du Mercredi 25 Juin 2008 (DNA)

Visite d'un merlon antibruit dont l'aménagement végétal a été réalisé avec des arbustes d'espèces locales et où prospèrent des herbes folles pour respecter la biodiversité du site, à Rixheim.

L'objectif de Jean Kimmich, adjoint délégué à l'environnement de Rixheim, est ambitieux, arriver d'ici cinq ans à ce que sur le ban communal, ne soient plus utilisés de pesticides, ni d'autres engrais chimiques. L'aménagement naturel du merlon antibruit entre la rue d'Ottmarsheim et la rue des Romains, sur 380 mètres, le long de l'autoroute, fait partie des mesures pour atteindre cet objectif. En présence d'une trentaine de personnes dont le maire Olivier Becht, Jean-Luc Bisch, directeur de l'agence ...